

Chapitre 2 : Développement Durable et Biodiversité

2.1 Quelques données générales

La notion de biodiversité est très proche de celle de nature mais elle lui donne une autre dimension, c'est celle de la diversité du vivant, de la richesse du nombre des espèces, de la complexité des relations qui lient les espèces entre elles et avec leur milieu au sein des innombrables écosystèmes.

Les scientifiques considèrent que le concept de biodiversité s'applique à l'ensemble des relations qui définissent la diversité au niveau génétique, au niveau des espèces et au niveau des systèmes écologiques (ou écosystèmes).

La biodiversité traverse actuellement une crise qui n'a de précédent que dans les grandes extinctions du vivant qui ont ponctué l'histoire géologique de la Terre, depuis l'apparition de la Vie, il y a plusieurs millions, dizaines ou centaines de millions d'années.

C'est en 1992, à Rio de Janeiro, au Sommet de la Terre, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, que fut signée la Convention sur la diversité biologique ou biodiversité.

L'AGENDA 21 qui a synthétisé toutes les résolutions de cette conférence a inscrit, dans son chapitre 15, la volonté et le devoir d'améliorer la préservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources biologiques.

Déjà en 1992, l'AGENDA 21 signalait que « *En dépit des efforts de plus en plus intenses qui ont été déployés au cours des 20 dernières années, la dégradation de la diversité biologique mondiale, essentiellement due à la destruction de l'habitat, à la surculture, à la pollution et à l'introduction néfaste de plantes et d'animaux étrangers, s'est poursuivie. Les ressources biologiques constituent un capital susceptible de porter des fruits à long terme* ».

L'AGENDA 21 demandait « *de renforcer, aux échelons national et international, les capacités d'évaluation, d'étude et d'observation systématiques de la diversité biologique. Il faut en particulier que soient prises des mesures à l'échelon national et que s'instaure une coopération internationale pour assurer la protection in situ des écosystèmes* » et mettait en exergue le rôle des actions locales « *La participation et l'appui des collectivités locales sont essentiels au succès de cette entreprise* ».

30 ans plus tard ...On doit constater, d'une manière générale, que la situation ne s'est pas améliorée et pire, qu'elle s'est même aggravée par la perte irréversible de nombreuses espèces animales et végétales. Il semblerait même que le phénomène de disparition des espèces s'accélère et ce ne sont, certainement pas, les importants changements climatiques prévisibles qui pourront inverser la tendance. Les experts estiment qu'entre 1/5 et 1/4 des espèces qui pourraient disparaître, au niveau mondial, d'ici 2050.

En Wallonie, l'état de la biodiversité justifie toutes les inquiétudes. Le Tableau de bord 2010 de l'état de l'Envi-

ronnement, en Région wallonne, signale que 40 % des espèces animales, tous groupes confondus, ont un statut défavorable. 31 % sont en voie d'extinction et 9 % ont disparu. Chez les chauves-souris, les poissons, les reptiles, les papillons de jour et les libellules et demoiselles, plus de la moitié des espèces sont en situation défavorable.

Le Tableau de bord 2010 détaille les raisons de ce déclin de la biodiversité. Nous reprenons, ci-dessous, in extenso, l'analyse des experts de la Région wallonne.

La biodiversité est confrontée à un ensemble de menaces multifactorielles

L'état de conservation d'une espèce résulte le plus souvent d'une combinaison de facteurs tels que :

- la perte, l'artificialisation, la fragmentation et l'altération des habitats, liées notamment à une urbanisation croissante
- la simplification et l'uniformisation des habitats agricoles et forestiers
- la raréfaction des milieux ouverts naturels (landes, pelouses et prairies maigres)
- l'incidence des pesticides, de l'eutrophisation et des autres pollutions de l'air, de l'eau ou des sols
- la dégradation des conditions de migrations
- les perturbations engendrées par les espèces exotiques envahissantes(2)
- les stress liés aux changements climatiques.

Une étude de *Bird Life International*, montre que, sous l'effet des modifications annoncées du climat, la Wallonie se situerait en limite d'aire pour 60 espèces d'oiseaux dont 44 seraient en diminution et 16 en augmentation. Les espèces nouvelles et les espèces qui disparaîtraient seraient au nombre de 19 dans chaque cas.

Le rapport analytique 2006-2007 de l'Etat de l'Environnement en Région wallonne signale que la situation est aussi dramatique pour les plantes supérieures. Ainsi 40 % des 1462 espèces et sous-espèces de plantes vasculaires qui poussent en Wallonie ou y ont poussé, sont menacé et 8% ont déjà disparu. La situation est particulièrement critique pour les espèces caractéristiques de milieux très localisés et eux-mêmes fortement menacés.

Le rapport énumère les causes de la disparition ou de la menace de disparitions des espèces végétales :

« La destruction des habitats et l'eutrophisation sont des menaces majeures pour la flore indigène

Parmi les causes les plus patentes de recul des espèces végétales de Wallonie figurent la destruction physique des habitats suite à l'ouverture de carrières, la création de lotissements, de zones industrielles ou artisanales, d'infrastructures de transport... Des opérations «d'amélioration foncière» comme le drainage, l'apport de remblais en zone humide, la création d'étangs de loisirs sont également à l'origine de la disparition de nombreux habitats à fortes potentialités d'accueil.

En particulier, les profondes modifications de l'agriculture à partir de la seconde moitié du XIXe siècle ont entraîné la disparition quasi complète des anciens parcours pastoraux (landes, landes tourbeuses, pelouses sèches).

Plus récemment, la mécanisation a favorisé l'abandon des terrains trop humides, notamment des prairies de fauche de fond de vallée. Par ailleurs, l'utilisation généralisée d'amendements minéraux sur les terres agricoles a provoqué une régression spectaculaire des espèces frugales, non seulement dans le domaine agricole mais aussi dans les milieux en contact avec les eaux de ruissellement ou avec les aérosols. Dans les milieux humides, particulièrement concernés, la pollution d'origine agricole s'est ajoutée à la pollution domestique ou industrielle des eaux »

Les cryptogames non-vasculaires, **c'est-à-dire, les mousses, les hépatiques, les champignons et les lichens, sont 5 à 6 fois plus nombreux que les plantes vasculaires.**

Le rapport 2006-2007 de l'Etat de l'Environnement en Wallonie signale qu'environ 10 % de ces espèces sont éteintes ou menacées d'extinction.

Pourquoi s'intéresser à l'appauvrissement de la biodiversité ? Doit-on s'inquiéter de la disparition de telle ou telle espèce ? Doit-on se mobiliser pour tenter d'enrayer la lente réduction de la surface ou le morcellement de milieux écologiques particuliers ? On peut comparer l'approche que nous pourrions avoir à l'égard de la menace dont souffriraient, éventuellement, certains monuments emblématiques, tels les cathédrales, les sculptures ou peintures célèbres, toutes œuvres reconnues de l'Humanité avec celle que pourrions montrer à l'égard de la biodiversité, grande œuvre de la Nature.

Evidemment, nous pouvons déterminer de multiples motivations rationnelles de préserver la biodiversité au travers des services et des avantages que l'humanité retire de la nature : l'amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de l'eau, la fertilité des sols de culture, la réserve en ressources d'approvisionnement, la pollinisation des plantes, la régulation du climat, la richesse en molécules indispensables à la santé,... C'est évidemment une vision utilitariste de la nature.

Mais nous pouvons aussi considérer que la valeur intrinsèque de la biodiversité, en tant qu'œuvre de la Nature, justifie, à elle-seule, tous les combats visant à préserver cette richesse.

En Wallonie, les principales causes de l'appauvrissement de la biodiversité sont classiques : lente destruction des habitats naturels (semi-naturels actuellement), isolement et fragmentation des populations des espèces animales et végétales, intensification des activités agricoles, eutrophisation des cours d'eau, développement de l'urbanisation, monocultures forestières,

Actuellement, la population wallonne de 2 personnes à l'hectare (avec des différences suivant les provinces). La densité de l'occupation humaine est telle que la nature trouve de moins en moins de place pour s'exprimer.

2.2 LE MAILLAGE OU RESEAU ECOLOGIQUE

Il est utile de mettre en cohérence les différents périmètres des zones d'intérêt naturel au sein d'un maillage écologique. Ce maillage, ou réseau, peut se définir comme « l'ensemble des habitats susceptibles de fournir un milieu de vie temporaire ou permanent aux espèces végétales et animales, dans le respect de leurs exigences vitales, et permettant d'assurer leur survie à long terme ». L'approche de milieu naturel n'est donc plus statique mais bien dynamique. Elle permet de prendre en compte les liaisons écologiques entre les différentes zones naturelles décrites dans la section précédente.

Les types de zones du maillage écologique *Extraits de « Diagnostic de la situation actuelle » SSC CREAT – 2007)*

La méthode retenue est adaptée de celle proposée par la Région wallonne dans le cadre de l'élaboration des plans communaux de développement de la nature. Elle retient quatre types de zones constituant le réseau :

- **zones centrales** : zones de grand intérêt biologique dans lesquelles la conservation de la nature active ou passive est prioritaire sur les autres fonctions ;
- **zones d'extension** également appelées zone tampon à proximité immédiate d'une zone centrale : zones de grand intérêt biologique qui permet de protéger et d'étendre les zones centrales ;
- **zones de développement** ou de restauration des valeurs naturelles dans lesquelles la conservation des espèces et de leurs biotopes est compatible avec une exploitation économique, moyennant certaines précautions ;
- **zones de refuge** permettant les migrations et les échanges entre les populations de ces divers milieux.

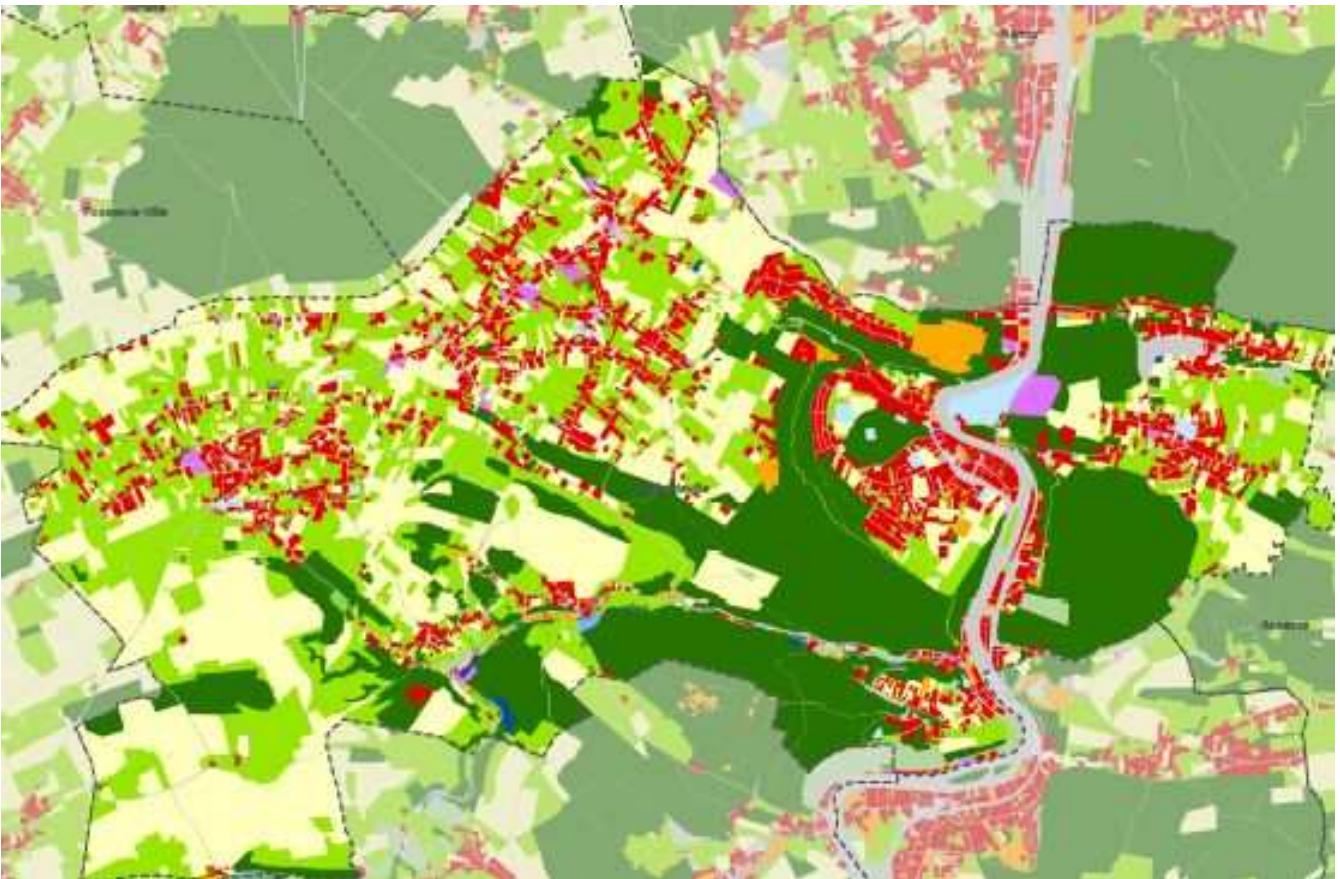
Recensement des différentes zones du maillage écologique

Les principaux éléments du réseau écologique ont été esquissés sur le plan-facette au 1/10.000ième. Il s'agit d'une première approche de ce réseau car, rappelons-le, les analyses du milieu naturel réalisées dans le cadre d'un SSC ne peuvent atteindre le niveau de précision de celles que l'on peut attendre d'autres études plus spécifiques, notamment le PCDN. Les éléments cartographiés sont tirés des différentes sources d'information disponibles, complétées des relevés réalisés sur le terrain

Il nous est impossible de reprendre, dans les limites de ce document, le plan-facette qui a été dessiné par le bureau d'étude CREAT dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Structure communal.

Nous prions le lecteur intéressé de bien vouloir trouver les renseignements souhaités dans les documents du Schéma de Structure.

Carte de répartition des zones naturelles, semi-naturelles et urbanisées de Profondeville.



La carte précédente (Fiche CPDT d'identité de la commune) montre la répartition des principales zones du territoire de Profondeville

- les zones forestières
- les prairies
- les terres agricoles cultivées
- les zones de loisirs dont l'importante zone du Golf de Rougemont
- les zones urbanisées

Les zones forestières et d'espaces naturels couvrent environ 28 % du territoire communal tandis que les zones agricoles (prairies et terres cultivées) couvrent 51% du territoire. Profondeville bénéficie donc d'un taux de surfaces artificialisées relativement faible.